



**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 janvier 2020**

Conseillers municipaux 14 - Présents 11

Date de convocation : 14 janvier 2020

Compte rendu sommaire des décisions prises par le Conseil Municipal (article L2121-25 du CGCT)

Le Conseil Municipal de la Commune de Sainte Valière légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Viviane DURAND, Maire.

PRÉSENTS : Viviane DURAND, Gérard DAUZAT, Charles CATHALA, Joël GARRETA, Nicolas SOURD, Catherine CAMBRIELS, Ingrid NUIJTEN, Jean-Paul BRU, Anne –Marie SANGUINETTI, Eric LAPIERRE, Karine FLORY, Marie-Pierre DURAND.

ABSENCES EXCUSÉES : Albert ALVAREZ, Didier FLORY.

PROCURATION : Catherine CAMBRIELS procuration à Ingrid NUIJTEN.

SECRÉTAIRE : Gérard DAUZAT.

Tous les points ont été validés à l'unanimité.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le dossier concernant l'enquête publique de SNC PARC EOLIEN D'OUPIA, d'autorisation environnementale en vue de renouveler le parc éolien de 9 aérogénérateurs à Oupia.

Le Conseil Municipal n'émet aucune remarque à la demande de renouvellement du parc éolien à Oupia.

* * *

Madame le Maire expose à l'assemblée, le dossier concernant l'enquête publique d'autorisation unique présentée par la SAS « Engie Green Grazas » développée par la SAS « Engie Green France » pour la création et l'exploitation d'un parc éolien constitué de 6 aérogénérateurs, d'un poste de livraison et d'un pylône de mesure sur le territoire de la commune de Villedaigne.

Le Conseil Municipal n'émet aucune remarque à la création d'un parc éolien sur la commune de Villedaigne.

* * *

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de voter le Compte Administratif 2019. Elle donne lecture de l'ensemble des écritures comptables 2019 dont le résultat est :

Dépenses de fonctionnement : 470 392.23 €
Recettes de fonctionnement : 501 843.41 €

Dépenses de d'investissement : 276 621.49 €
Recettes d'Investissement : 502 362.85 €

Madame le Maire cède la Présidence de la séance à Monsieur Jean-Paul BRU 1^{er} adjoint.

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2019.

Madame le Maire reprend la Présidence de la séance

* * *

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la motion de soutien à la filière vin et eaux de vie de vin présentée par l'Association Nationale des Élus de la Vigne et du Vin.

Devant les difficultés rencontrées par la filière viticole française depuis que la plupart des importations de vin aux Etats Unis sont soumises à une taxation de 25 %, les organisations professionnelles demandent que l'Etat continue à soutenir le secteur.

Le Conseil Municipal approuve la motion de soutien à la filière vin et eaux de vie de vin.

* * *

Questions diverses:

A Sainte Valière, le 22 janvier 2020

Le Maire

Viviane DURAND

